

Profession, EDUCAT

- CFDT -

QUAND LES ATOSS
ÉTERNUENT,
L'ÉCOLE S'ENRHUME

LYCÉE
Pas un jeune sur la touche

ÉLECTIONS
Un livret pour des idées claires

SGEN
CFDT

Octobre 1990

Mensuel

15 F

7

NOUVEAU

GUIDE

60 MOTS-CLÉS
POUR
COMPRENDRE
ET CHANGER
L'ÉCOLE

Un outil pour comprendre la réalité complexe et multiple de l'école.

Et une référence pour ceux qui veulent qu'elle se transforme.

59 F l'exemplaire, port compris.
Chèque à l'ordre du SGEN.

Nouvelle adresse:
SGEN-CFDT
47/49, av.
Simon Bolivar
75950 Paris
cedex 19.

MASTER COLLEGE

POUR IBM-PC & COMPATIBLES, MS-DOS OU PC-DOS 640 KO

TABLEAU RÉCAPITULATIF
CLASSE DE : T-B2

DATE : 11/MAI/1990

N°	NOM	PRENOM	TOTAL ABSENCES	ABSENCES EXCUSEES	DERNIÈRE ABSENCE LE	TOTAL RETARDS
1	ABEL	MARTINE	1	1	10	4
2	AUDRA	NATHALIE	0	0		0
3	DUPOND	ANNE	3	1	11	3
4	FRANCE	FREDERIC				
5	HALLE	CHRISTOPHE				
6	LAGRANGE	JEAN				
7	SERVAL	MARIANNE				
8	SERY	FRANCOIS				
9	SINESI	CLAUDE				
10	VICENTE	BRUNO				
11	ZUNDA	NATHALIE				

Appuyez sur une touche pour 1

MASTER COLLEGE
OU...
COMMENT GÉRER SIMPLEMENT
LES EFFECTIFS DE VOTRE
ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

MASTER COLLEGE C'EST ÉGALEMENT :

LA GESTION DES ABSENCES ET DES RETARDS
LA GESTION DES EMPLOIS DU TEMPS :
PROFESSEURS, CLASSES, SALLES DE CLASSES -
UN BLOC-NOTES - DES GRAPHIQUES POUR
SUIVRE L'ÉVOLUTION DES ABSENCES -
UNE FONCTION POUR IMPRIMER DES ÉTIQUETTES
DE COURRIER ETC...

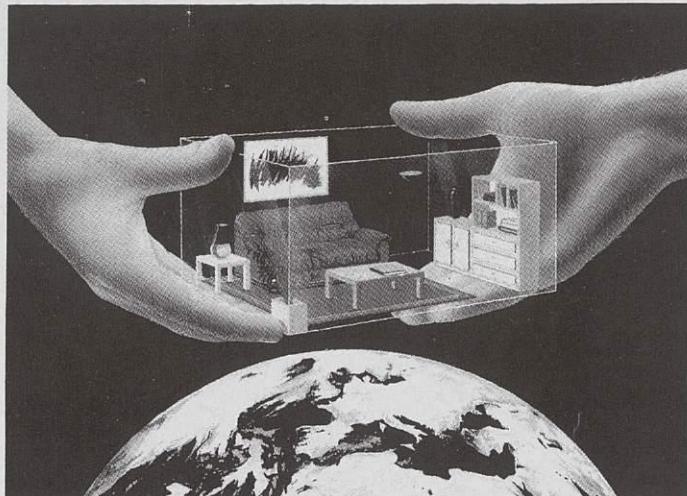
PRIX : 2600 F TTC (Frais d'envois compris)

Documentation sur demande : JM CORPORATION SOFT, ACREA
43, AV JEAN MEDECIN - 06000 NICE - TEL. 93 88 63 93



**AGS déménage
tout le monde
aux quatre coins
de la terre.**

DEVIS GRATUIT



NUMERO VERT 05 05 05 47
APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.

Paris
9, rue Thomas-Edison
92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 85 90 10

Le Mans

Tél. : 43 72 13 44

Nantes

Tél. : 40 92 09 50

Brest

Tél. : 98 41 50 11

Dinan

Tél. : 96 39 32 92

Troyes

Tél. : 25 79 00 23

Grenoble

Tél. : 76 62 05 64

Marseille

Tél. : 91 02 62 40

Carcassonne

Tél. : 68 47 61 61

Tarbes

Tél. : 62 93 55 01

Marmande

Tél. : 53 64 13 46

Guadeloupe

Baie Mahault

Tél. : (590) 26 72 71

26 60 54

Martinique

Tél. : (596) 50 05 15

50 05 16

Guyane

Cayenne

Tél. : (594) 35 41 60

La Réunion

Le Port

Tél. : (262) 43 41 72

43 41 77

Mayotte

Tél. : (269) 61 17 17

61 17 29

Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 28 63 33

28 23 70

Tahiti

Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-Pierre-et-Miquelon

ÉDITORIAL

FAIRE FACE AUX DÉFIS DE L'AVENIR

Nous sommes directement concernés par la crise du Golfe, en tant que citoyens français et du monde. Le droit international — qui passe d'abord par le respect de l'embargo — doit être strictement appliqué. Sinon, c'est la force qui l'emportera, avec toutes les conséquences désastreuses que l'on peut imaginer. Il est temps de trouver une solution à d'autres conflits (Palestine, Liban). Mais cela ne peut être un préalable à l'évacuation du Koweït par l'Irak et à la libération des otages. Actuellement, la crise du Golfe est loin d'entrainer une crise économique majeure. Elle aura néanmoins des conséquences importantes et probablement durables. La reprise du cycle infernal inflation-chômage serait catastrophique. Mais nous refuserons que les salariés soient les victimes d'une éventuelle politique d'austérité. La politique contractuelle, actuellement au point mort dans la Fonction publique, doit être relancée... car le contentieux est sérieux. Le budget de l'Education nationale n'est pas satisfaisant, tant pour la mise en œuvre concrète de la transformation de l'école que pour l'accueil des jeunes. Nous refusons toute amputation, suite à la crise du Golfe. Le meilleur « affichage symbolique » consisterait au moins à ne pas toucher à ce budget. L'éducation, la formation et la recherche sont plus que jamais des défis de l'avenir !

Jean-Michel Boullier

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Face aux défis

3

ACTUALITÉ Le mois

Lycée : pas un jeune sur la touche !
Budget : gare au grand écart

4

5

ACTUALITÉ En direct

Physique-chimie : une levée de boucliers

6

ACTUALITÉ International

Afrique du Sud : la paix en sursis

7

MÉTIER

Maître-auxiliaire : professeur bouche-trou

8

Brèves toutes catégories

9

INITIATIVES

Concertation : une heure, sinon rien !

10

DOSSIER

Quand les ATOSSE éternuent, l'école s'enrhume

11

COURRIER

ÉLECTIONS

Un livre pour des idées claires

17

18

Photo de couverture : REA.

PRIMAIRE

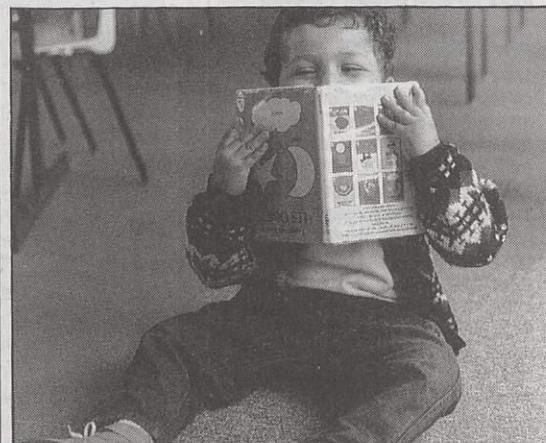
TRENTE-TROIS DÉPARTEMENTS TESTS

Depuis la rentrée, trente-trois départements expérimentent la « nouvelle politique » définie par Lionel Jospin. Le SGEN-CFDT approuve les objectifs de la réforme mais... gare à leur application !

Nous avons déjà obtenu l'intégration prioritaire de ces mesures dans les plans départementaux de formation, le report de leur mise en œuvre de trois mois, et un temps de concertation inclus dans le service. Le ministre nous assure que la spécificité de l'école maternelle sera sauvegardée et que les cycles n'aboutiront pas à des filières ségrégatives. Mais ce n'est pas suffisant : il faut du temps, du doigté, et des moyens.

Janvier 1991 doit être considéré comme un repère, et non comme une date-butoir. Ce sera le meilleur moyen d'éviter que les inquiétudes légitimes des instituteurs face aux changements ne se transforment en réticences. Le choix et la maîtrise d'une pédagogie adaptée au projet ne sont ni innés ni accessibles instantanément par chaque équipe ou chaque individu. Cela nécessite une formation.

Un peu plus de pédagogie : demander aux instituteurs de revoir éventuellement leur méthode de travail suppose que le ministère revoit lui aussi son fonctionnement. Un retard dans le dépôt d'un projet d'école ne doit pas entraîner de remarques ou de sanction, mais faire au contraire l'objet d'une attention particulière.



D.R.

Le SGEN-CFDT refuse de faire de la grande section maternelle un pré-CP.

Il faudra également, dans les départements réfléchir à de nouvelles règles dans le mouvement, en intégrant la notion de projet pour favoriser la stabilité des équipes.

« L'ADHÉSION DES INSTITUTEURS »

Sans constituer un préalable, les moyens sont insuffisants face aux besoins et aux tâches nouvelles. Nous revendiquons une dotation minimum pour chaque école, en rapport avec le nombre de ses élèves et une dotation complémentaire, déterminée par un contrat entre l'école et l'administration. La première dotation devrait permettre de généraliser un projet minimal à toutes les écoles, la seconde de multiplier les projets novateurs, et de répondre aux besoins spécifiques des ZEP. Cette conception de la répartition de l'utilisation des moyens permettrait à tous d'avancer, chacun à son rythme. Cette démarche implique des créations de postes, avec une programmation sur trois ou quatre ans. Qu'il s'agisse de l'élaboration de modules de formation utilisables par tous en conférences pédagogiques ou lors de stages, une aide méthodologique est nécessaire pour réaliser tant les projets modestes que les recherches.

Enfin, le temps hebdomadaire de concertation devra être porté très rapidement à trois heures (24 + 3), sous peine d'alourdir la charge de travail et de provoquer un rejet de cette politique.

Pierre Marcon

EN BREF

SALAIRS EN PANNE

A ce jour, une seule augmentation des salaires pour 1990 (1,2% au 1^{er} avril). La négociation salariale reste en panne, alors que le contentieux pour 1988 et 1989 n'est pas réglé et que l'inflation pour 1990 s'annonce plus importante que prévue. Nos objectifs de maintien du pouvoir d'achat pour tous (hors G.V.T) et d'amélioration pour les bas salaires demeurent.

ELECTIONS DANS LE SUP

Les enseignants du supérieur ont voté en juin pour le renouvellement du comité technique paritaire (CTP) universitaire. Les résultats sont les suivants : trois sièges au SGEN-CFDT, six au SNESUP, trois à FO et trois au syndicat autonome qui se présentait pour la première fois. Son résultat (22% des exprimés) a entraîné la perte d'un siège pour chacun des trois autres syndicats. La participation a été de 46%, soit une augmentation de 12 points par rapport à la dernière élection. Le SGEN-CFDT gagne des voix passant de 8,9 à 9,9 % des inscrits mais passe de 24,8 % à 21,6 % des exprimés. Baisse aussi pour FO (-11%) et le SNE-SUP (-6%).

SÉCU-VÉRITÉ

La CFDT va mener, tout au long de l'année 90-91, une action sur la sécurité sociale. Cette campagne portera, dans un premier temps sur le financement. Actuellement, seuls les salariés sont soumis à cotisation, ce qui pénalise les plus bas et moyens d'entre eux : moins on gagne, plus la cotisation pèse sur le pouvoir d'achat. La CFDT demande un mode de financement plus juste, qui fasse appel à l'ensemble des revenus. Aujourd'hui cette réforme peut aboutir, à condition de faire échec à la démagogie et au conservatisme. La protection sociale est un véritable enjeu de société : participez aux initiatives de la CFDT.

RECRUTEMENT : ENCORE UN PALLIATIF

Le ministère annonce l'organisation d'un concours de recrutement d'instituteurs à la rentrée 1991, dans une quinzaine de départements déficitaires. Les candidats, recrutés au niveau DEUG, n'auront donc pas le statut de professeur d'école. Un palliatif encore... Le SGEN-CFDT demande une programmation des recrutements et des formations spécifiques pour les personnels recrutés sans la licence.

LYCÉE

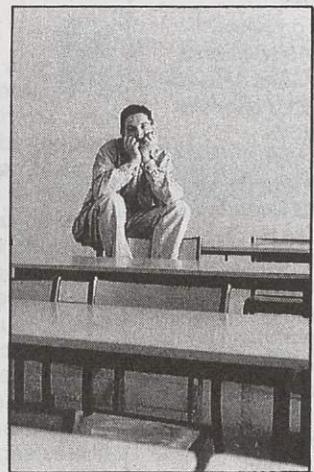
PAS UN JEUNE SUR LA TOUCHE

Le SGEN-CFDT a une exigence fondamentale : aucun jeune ne doit quitter l'école sans avoir au minimum un CAP ou un BEP dans la poche. Cela nécessite une transformation profonde des lycées. Un vrai projet.

«Il faut supprimer les classes et les cloisons». La formule fait tilt. François Queval, secrétaire national SGEN-CFDT, poursuit : «La structure des lycées ne permet pas une réelle démocratisation, ni ne répond à la demande sociale. Aujourd'hui, il n'y a plus la formation d'abord et ensuite un métier jusqu'à la retraite. De même, la différence entre «exécuteurs» et «concepteurs» s'estompe. Le fonctionnement des lycées ne prend pas en compte ces données, d'où notre proposition de cycle terminal polyvalent.» Sous ce terme, le SGEN-CFDT affirme deux choses : tous les jeunes doivent pouvoir, après le collège, terminer un cycle de formation soit court (professionnel), soit long (générale technologique ou professionnelle). Tous doivent recevoir une culture générale et professionnelle, à des degrés divers, suivant le diplôme envisagé. C'est donc la fin de la séparation entre lycées professionnels, techniques et généraux.

DES MODULES ET DES POLES

Le SGEN-CFDT veut rompre avec les cloisonnements disciplinaires actuels. «Il faut repérer dans chaque discipline les éléments qui lui sont propres et ceux qui traversent plusieurs d'entre elles.» François Queval cite l'exemple de la «logique» que l'on peut aborder en maths et en français. «Un enseignement interdisciplinaire, une coordination des programmes permettraient d'alléger le travail des élèves et des profs.



La fin de la séparation entre lycées professionnels, techniques et généraux.
P. Bedar

vant le cursus envisagé. «Par exemple, cite François Queval, un élève qui choisit un bac communication valide X unités de langue, Y de sciences humaines, Z d'économie, etc., (X, Y, Z étant à déterminer).

Pour une formation de type BEP mécanique, il devra valider X unités de formation professionnelle, Y de langue, Z de maths, de techno, etc.» Difficile dans ces conditions de maintenir la structure traditionnelle par classe. Doit-on encore parler de bac ? François Queval est très net : «S'il s'agit de maintenir le bac dans sa forme actuelle, c'est non ! On peut très bien avoir un diplôme à la valeur reconnue, sans ce stress infernal pour les élèves... et pour les correcteurs de copies. Dans le système modulaire, les diplômes terminaux (Bac, BEP, CAP) sont délivrés dès l'instant où chacun a obtenu le nombre de modules requis. Dans une étape intermédiaire, le bac pourrait très bien être validé de façon mixte : contrôle en cours de formation et épreuve terminale.» Ce système d'unités capitalisables est d'ailleurs pratiqué dans l'enseignement agricole, à l'université. Et personne ne met en doute la valeur nationale de la licence ou de la maîtrise. Le SGEN-CFDT est le seul syndicat à avoir une réflexion d'ensemble sur le second cycle. Son projet propose des solutions pour permettre à tous les jeunes de réussir une formation. C'est une base de propositions en direction des personnels, des jeunes, des familles et du ministère.

Jean-François Rossard

BUDGET

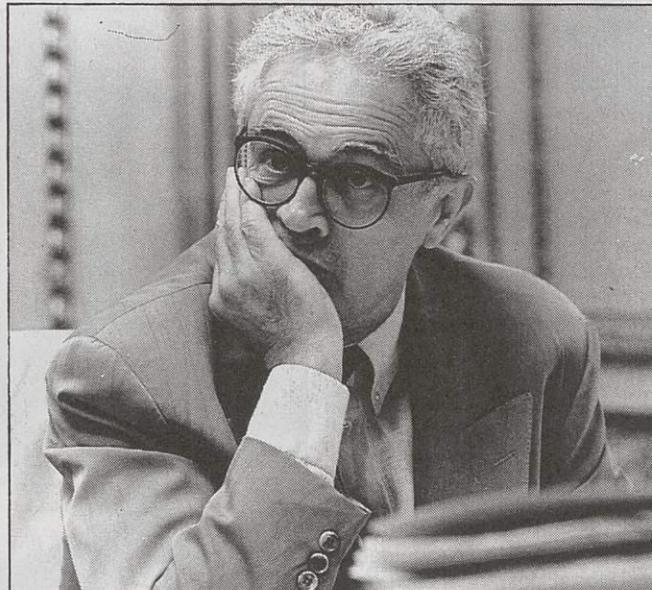
GARE AU GRAND ÉCART

Le budget de l'Education nationale pour 1991 progressera de 9 %. Un effort incontestable mais insuffisant. Accueil des élèves et des étudiants, transformation de l'école... L'écart reste grand entre les ambitions affichées et les moyens dégagés.

Le projet de budget pour 1991, va être examiné par le parlement tout au long du dernier trimestre 1990. Le budget de l'Education nationale progressera de 9 % (contre 4,8 % pour l'ensemble des dépenses de l'Etat). Cette augmentation permettra à l'Education nationale de redevenir le premier budget de l'Etat, devant celui de la Défense. Sont prévues, 12 856 créations nettes d'emplois, soit davantage que le solde global des emplois du budget (+ 11 500). L'effort en faveur de l'Education nationale, est donc incontestable. Mais au regard des besoins et des retards accumulés, l'écart avec les ambitions affichées par le ministère reste énorme. Dans le 1^{er} degré, 400 emplois d'enseignants seront créés. Ces mesures seront bienvenues mais n'éviteront pas un nouveau redéploiement de postes au détriment des départements ruraux, ponctionnés régulièrement depuis de nombreuses années.

53 000 ÉLÈVES SUPPLÉMENTAIRES

Dans le second degré, la création de 4 040 emplois d'enseignants ne permettra pas d'améliorer sensiblement les effectifs des classes ni de diminuer les heures supplémentaires, compte-tenu des 53 000 élèves supplémentaires prévus par le ministère. Les créations de postes de personnels ouvriers et de service représentent, une fois de plus, une bouteille à la mer : 400 emplois, alors que 90 établissements nouveaux ouvriront leurs portes. Dans



Kobbeh/REA

Redéploiements en primaire, effectifs toujours chargés dans le secondaire... : des difficultés à l'horizon.

l'enseignement supérieur, les dépenses ordinaires progresseront de 10,8 %, les crédits d'équipement de 43 % et les autorisations de programme de 75 %. Ces chiffres — importants — correspondent aux engagements pris en mai dernier par Lionel Jospin. Mais ils ne constituent que des mesures d'urgence qui ne permettront pas encore de sortir l'université du rouge. Plus grave, le projet de budget ne permet pas d'esquisser une réelle politique de transformation. L'exemple des IUFM (institut universitaire de formation des maîtres), qui ouvriront dans toutes les académies à la rentrée 1991, est le plus significatif. Les mesures envisagées pour le recrutement d'enseignants des écoles (au niveau bac+2) re-

lèvent du bricolage. Quant à la formation des enseignants des collèges et des lycées, c'est le statu-quo qui se dessine.

Les restrictions annoncées depuis la crise du Golfe pèseront fortement sur l'exercice budgétaire. Et la suppression pure et simple des crédits Barangé aura des répercussions sur les dotations des collectivités locales aux établissements. Enfin, si les engagements de mars 1989 et de février 1990 en matière de revalorisation sont respectés, la négociation salariale s'annonce difficile pour 1991.

Ce projet de budget devra donc être amélioré grâce à l'action syndicale, au cours des semaines qui viennent.

Philippe Antoine

EN BREF

FONCTION PUBLIQUE : PREMIÈRES MESURES

Accord fonction publique de février 90 : 1^{ères} mesures au 1^{er} août 90. Elles concernent des personnels de catégorie D, C et B. Elles sont de nature indiciaire et statutaire. Les mesures de nature indiciaire devraient se concrétiser sur la feuille de paie du mois de septembre. Les mesures statutaires appellent des opérations de reclassement que nous demandons au ministère de mettre en œuvre le plus rapidement possible. A signaler que certaines de ces mesures, décidées avant l'accord Fonction publique, prennent effet au 1^{er} janvier 90, voire

INTERSYNDICALE DANS LES LYCÉES PROFESSIONNELS

A notre initiative, une nouvelle réunion du SGEN-CFDT de l'UNSEN-CGT et du SNETAA-FEN a eu lieu le 19 septembre 1990. Elle a permis de faire un rapide bilan de la rentrée et de l'état de la mobilisation dans les LP, après la publication de la déclaration commune. Les trois organisations se réuniront à nouveau le 15 octobre pour décider de l'action, à partir des propositions des assemblées générales qui se sont tenues ou qui vont se tenir d'ici là, relayées lors de réunions intersyndicales départementales et/ou académiques.

EVALUATION
CE2/6^{ème}

Dans la semaine du 17 au 22 septembre, tous les élèves de CE2 et de 6^{ème} ont passé les fameux tests d'évaluation. Le ministère de l'Education, fort de l'expérience de 1989, avait fait un travail particulièrement soigné sur la réalisation des tests et des livrets. De plus, les enseignants ne sont plus soumis à la fastidieuse tâche de transcodage.

Pour une fois, l'évaluation seraît-elle prise au sérieux, ainsi que ceux qui sont chargés de sa conduite ?

Le SGEN-CFDT a eu l'écho de quelques bavures qui ne sont pas la loi générale. Il a revendiqué des moyens pour la remédiation après l'évaluation (temps, formation, méthode). Cette démarche, si elle est bien menée, peut porter ses fruits : intérêt accru des enseignants pour leurs élèves, meilleur contact parents-profs. Elle doit anticiper une autre conception de l'évaluation dans l'ensemble du système scolaire. Elle appelle aussi réflexion syndicale. A vos plumes.

EN BREF

**LYCÉE EN GRÈVE
À ANNECY**

Grève des professeurs pendant trois jours, manifestations des élèves, le jour de la réunion du comité technique paritaire : le lycée Gabriel-Fauré, à Annecy, a commencé l'année dans une atmosphère agitée. Effectifs surchargés en terminale, suppressions de postes d'agents de service, de profs et de conseiller d'éducation... L'administration a profité de l'ouverture d'un lycée supplémentaire dans la ville pour opérer un transfert de moyens un peu trop radical au goût des Anneciens. De quoi réveiller la colère qui sommeille dans tout bon Haut-Savoyard (Y'a pas l'feu au lac... !). Cent six grévistes sur cent trente profs : une vraie mobilisation ! Bilan : l'ouverture d'une classe de terminale.

MI-SE EN COLÈRE

Tous les MI-SE (maîtres d'internat, surveillant d'externat) du lycée de Morteau (Doubs) ont cessé le travail pendant la semaine de la rentrée. Objectif : trois emplois supplémentaires pour assurer un accueil convenable des lycéens. Un demi-poste a déjà été obtenu et le rectorat en a promis un autre... entier. Un préavis de grève est déposé pour le 15 octobre, au cas où l'administration reviendrait sur ses engagements.

**ECHANGE HEURES SUP.
CONTRE POSTE**

Un poste restitué à la place de vingt heures supplémentaires : les enseignants du collège de Vernon (Eure) ont ainsi gagné une classe de sixième pour alléger leurs effectifs. Le mardi 11 septembre, les cours de 5^e, 4^e et 3^e n'ont pas été assurés et, devant la menace d'une reconduction de l'action une semaine plus tard, l'inspecteur d'académie a cédé.

PSY DANS LA MARNE

Depuis la rentrée, les réseaux d'aide aux élèves en difficulté remplacent les GAPP (groupe d'aide psychopédagogique), dans les écoles. Dans la Marne, ce changement de structure pose de sérieux problèmes aux psychologues : modifications autoritaires des secteurs d'intervention, mutations sous pressions, organisation des réseaux sans concertation... la coupe est pleine. Le SGEN-CFDT, le SNI et le SPEN ont demandé une audience à l'inspecteur d'académie. Et les psychologues seront en grève ce jour-là.

PHYSIQUE-CHIMIE

UNE LEVÉE DE BOUCLIERS

Les professeurs de physique-chimie sont furieux. Lionel Jospin a décidé de supprimer leur enseignement en 6^{ème}, dès l'an prochain, et en 5^{ème} l'année suivante. Une décision largement motivée par le manque de professeurs, plus aigu dans les disciplines scientifiques.

C'est aberrant », s'exclame Jean-François Mermilliod, professeur au collège d'Evires, à Annecy-Le-Vieux. « On nous reproche d'être trop abstrait mais dans ces deux classes, les élèves sont très réceptifs car l'enseignement est surtout basé sur des manipulations. Observer les faits, les interpréter et vérifier les conclusions tirées, voilà le fondement de la démarche scientifique », explique-t-il. Et l'objectif consiste bien à développer l'esprit critique chez les jeunes, le plus tôt possible. A Vesoul (Haute-Saône), au collège Jacques-Brel, la suppression de la physique-chimie en 6^e et 5^e décidée par Lionel Jospin, n'est pas mieux comprise : « C'est d'autant plus regrettable, s'enchérît Daniel Marchal, que les heures de biologie ne seront pas renforcées. »

**ON REMET
TOUT PAR TERRE**

Des « doublons » avec le programme de technologie ? Au collège d'Evires (Annecy-Le-Vieux), les professeurs concernés se déclarent plutôt complémentaires. Et lorsqu'on leur parle de défense corporatiste de la discipline, ils s'insurgent : « La révision des programmes de physique-chimie en collège s'est terminée l'an dernier. On remet tout par terre ! », proteste Daniel Marchal. « Mieux vaudrait repenser notre enseignement dans le second cycle », confirme Roger Col, au lycée La Verrière, à Thonon (Haute-Savoie). « Il est traditionnel et trop abstrait. » Certains se déclarent prêts à accepter un allègement ou une autre ré-



Observer, interpréter, vérifier : le fondement de la démarche scientifique.

partition des programmes mais si c'est l'aboutissement d'un vrai débat.

Précipitation, manque de concertation... « Les arguments pédagogiques du ministre cachent en fait des mesures d'économies dues au manque de professeurs »,

conclut Gilles Montagnon, « et si on veut former davantage de scientifiques, supprimer la physique-chimie au début du collège n'est pas le bon moyen pour y arriver ».

Thierry Mestre

UNE RÉFLEXION D'ENSEMBLE**L'AVIS DU**

Le SGEN-CFDT a, début juillet, apporté son soutien à l'avis du conseil national des programmes. Celui-ci prévoyait une réflexion d'ensemble sur les sciences expérimentales au collège, la diminution de cette discipline en 4^{ème}/3^{ème} mais aussi de la biologie en 6^{ème}/5^{ème}. Il proposait en outre — et cela est fondamental pour l'expérimentation — un réel travail en demi-groupes et un effort

pour l'équipement des laboratoires.

Les arrêtés soumis au conseil supérieur de l'Education du 18 juillet ne retenaient que les positions sur l'horaire de physique-chimie. De plus, le ministère n'a pas voulu s'engager à utiliser les moyens dégagés en collège pour une prise en charge plus individuelle et plus dynamique des élèves, ce que le SGEN-CFDT proposait. Dans ces conditions, le SGEN-CFDT a voté contre les arrêtés : mais tous les refus n'ont pas le même sens !

AFRIQUE DU SUD

EN BREF

LA PAIX EN SURSIS

Le SGEN-CFDT a rencontré, à Paris, Eric Molobi, dirigeant de l'African National Congress et responsable des questions d'éducation. Au milieu de la violence actuelle qui menace le processus de paix, l'apartheid éducatif fait toujours des ravages.

La violence en Afrique du Sud est préoccupante pour l'ANC (1).

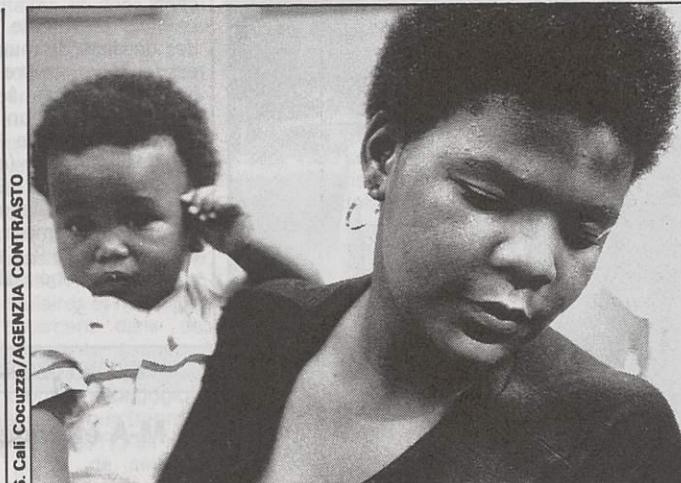
Tout à fait car elle menace les avancées possibles vers la paix. La police a livré des armes à l'Inkatha, le parti conservateur Zoulou. Le président De Klerk a mis sur pied une commission d'enquête, qui a rassemblé des preuves. Mais rien n'a été fait. Le chef de l'Etat n'est pas respecté par l'armée et la police. En même temps, il souhaiterait voir l'ANC affaiblie car, de son point de vue, il vaut mieux discuter avec un mouvement moins fort ! Et le risque d'un affrontement généralisé entre les forces conservatrices et les forces démocratiques est réel.

L'ANC compte-t-elle reprendre les armes ?

Si elle le fait, elle sera condamnée par la communauté internationale. Mais les jeunes proches de l'ANC sont très politisés et ils réclament des armes pour se défendre. Le COSATU (2) a essayé de négocier avec l'Inkatha, afin d'obtenir une solution pacifique. Mais les violences et les assassinats viennent moins de l'Inkatha que de l'extrême droite. Celle-ci veut miner le processus de paix car elle estime que le gouvernement actuel « vend » les droits des blancs.

Le nouveau contexte politique a-t-il modifié la vie quotidienne ?

Pas du tout, sauf en ce qui concerne la légalisation de l'ANC et parfois, l'autorisation de manifester. Cela dit,



La fin de l'apartheid, si la violence actuelle est maîtrisée.

je suis optimiste quant à la suppression de l'apartheid. Mais à condition que la violence soit maîtrisée.

Quelles sont les priorités de l'ANC ?

Nous voulons passer de la clandestinité au grand jour, réunir toutes les forces démocratiques afin de constituer un parti politique et être prêts pour les élections. Quant aux responsabilités du syndicalisme, elles sont grandes. Le COSATU est structuré, il rassemble aujourd'hui près d'un million d'adhérents. Beaucoup d'avancées dépendent de son action.

Dans le domaine de l'éducation, quelles sont les urgences ?

Les trois problèmes principaux sont les bâtiments, la formation des enseignants et les programmes. L'Etat donne quatre fois plus d'argent pour un élève blanc

que pour un noir. Les programmes d'histoire relèvent de la propagande pure et simple et le choix des textes de littérature vise à amoindrir le rôle et l'histoire des Noirs. Il faut changer tout cela ! L'échec scolaire est un phénomène massif. Un seul chiffre : sur deux millions d'enfants noirs qui entrent à l'école primaire, seulement 17 000 sortent du lycée. Du côté des personnels, une fédération de l'Education est sur le point de se former au sein du COSATU. Elle regroupera 200 000 enseignants. Nous souhaitons des relations suivies avec le SGEN-CFDT car, à l'heure actuelle, la solidarité internationale est capitale.

Propos recueillis par Jean-Michel Boullier

(1) Nelson Mandela en est le vice-président.

(2) COSATU : organisation syndicale proche de l'ANC, qui regroupe près d'un million d'adhérents.

L'UNIVERSITÉ DE BIR-ZEIT TOUJOURS FERMÉE

Paul Kessler et J. Parisi, physiciens au collège de France, ont effectué une mission en Israël et dans les territoires occupés, en juin 1990. L'université de Bir-Zeit, en territoires occupés, est toujours fermée par les autorités israéliennes.

Celles-ci réclament le paiement de cinq millions de dollars de taxes, pré-tendument dues depuis la période précédant l'Intifada, ce que conteste absolument l'administration de l'université. Des avocats ont été engagés et les universitaires israéliens de gauche poursuivent leur action en faveur de la réouverture des universités palestiniennes : à Jérusalem, le président et le recteur de l'université hébraïque ont pris position, à titre personnel, pour la réouverture ; à Tel Aviv, des centaines d'enseignants et d'étudiants ont participé récemment à un « sit-in », dans l'université. Le SGEN-CFDT poursuit ses interventions.

EXÉCUTIONS SOMMAIRES EN CHINE

Le SGEN-CFDT s'est adressé au premier ministre de l'état chinois, Li Peng, pour lui demander de mettre fin aux condamnations à mort. En effet, plus de cinq cents personnes ont été exécutées depuis le début de l'année, selon Amnesty International. Parmi les victimes, figurent des prisonniers condamnés pour à des activités religieuses « contre-révolutionnaires » ou des « actes de violence » au cours des manifestations durement réprimées du printemps 1989. Mais, pour des responsables gouvernementaux, il s'agissait de « venir à bout de la criminalité » avant les Jeux asiatiques de la fin septembre. Les dispositions d'urgence utilisées ne permettent pas aux accusés de préparer leur défense. Certains ont été exécutés dans les quinze jours qui ont suivi leur arrestation.

L'OCDE ET LES ENSEIGNANTS

La commission syndicale consultative auprès de l'OCDE vient d'aborder, au cours de sa session de septembre, la question du « corps enseignant d'aujourd'hui » dans les différents pays de l'OCDE. Le problème du recrutement est au cœur de cette réflexion à laquelle le SGEN-CFDT est pleinement partie prenante.

MAÎTRE-AUXILIAIRE

UN PROF BOUCHE-TROU

Crise du recrutement oblige, les maîtres-auxiliaires sont de plus en plus nombreux, surtout dans la moitié nord de la France. Remplacements incessants, déplacements éloignés, affectation en dehors de la discipline... Une « galère » pour débuter dans le métier.

Pascal est âgé de 26 ans. Titulaire d'une maîtrise de géographie et du... permis de conduire, il parcourt chaque jour les quarante kilomètres qui séparent son domicile du lycée professionnel Fournier de Verdun, pour enseigner le français et l'histoire-géographie à des élèves de 4^e technologique, de classes préparatoires au CAP et au BEP. Bien accueilli dès la rentrée, il a heureusement bénéficié de l'aide de plusieurs collègues pour construire les onze heures de français qui lui ont été attribuées. Cette discipline lui était étrangère depuis qu'il avait quitté le lycée. Prêts de livres, de documents, conseils... ces différents soutiens lui ont permis de commencer dans des conditions correctes un travail qu'il ne trouve finalement pas trop difficile.

40 HEURES DE TRAVAIL

Même si les vingt heures consacrées aux élèves sont plus que doublées lorsqu'il s'agit de préparer les cours et corriger les copies des six classes dont Pascal a la charge !

L'histoire-géographie présente moins de difficultés ; la matière est maîtrisée et la bonne ambiance régnant dans l'établissement ajoute au plaisir d'enseigner. Car malgré la lourde



CAPES, agrégation : les concours ne sont pas une solution satisfaisante pour titulariser les auxiliaires.

charge de travail, la réduction des loisirs, les déplacements... le métier lui plaît. Seule ombre — de taille — au tableau : Pascal n'est pas titulaire, il est maître-auxiliaire ! Et cette situation atténue son optimisme, son enthousiasme. L'insécurité de son statut ne contribue pas à faire de lui un jeune professeur pleinement satisfait.

PEU DE CHANCES POUR LE CAPES

Il envisage, bien sûr, de passer le CAPES, voire l'agrégation, mais ses chances de réussite sont faibles, son activité professionnelle lui laissant trop peu de temps

pour préparer ces concours. Alors, l'an prochain, peut-être pourra-t-il profiter de son expérience d'une année scolaire pour se consacrer davantage au bachotage ? A moins qu'on ne l'envoie faire le professeur bouche-trou à cent kilomètres en collège, en lycée ?... Ou encore, la loi du marché professoral étant imprévisible, disposera-t-il de tout son temps pour faire ce que bon lui semblera ! Car après tout, si Pascal veut s'engager pour longtemps, son employeur, lui, n'a signé aucun engagement pour l'avenir...

Martial Salvi

SECOND DEGRÉ	INSTITUTEURS
Mutations	Des promotions mixtes
<p>Le ministère nous a soumis un avant-projet de la circulaire sur les mutations. Il semble possible de gagner sur la prise en compte de l'échelon pour les stagiaires ex-titulaires et des bonifications pour les titulaires-académiques et les titulaires-remplacants.</p> <p>La date prévue de dépôt des dossiers de mutations est le 24 novembre. D'ici là, n'hésitez pas à nous contacter (attention, nouvelle adresse page 18) Lisez dès réception (en octobre) Profession Education « spécial mutation » et envoyez rapidement votre fiche syndicale : c'est la condition d'une défense efficace.</p>	<p>Dans chaque département il n'y aura plus, désormais, qu'une seule liste annuelle des instituteurs et des institutrices promouvables. C'est une nouveauté car, depuis le siècle dernier, les promotions étaient établies sur deux listes séparées, par les inspecteurs d'académie. Nous contestons cette disposition contraire à la loi du 13 juillet 1983 qui interdit toute discrimination entre fonctionnaires en raison de leur sexe. Gagné.</p>
INSTITUTEURS	Logement des TR
<p>Les instituteurs titulaires-remplacants de brigade n'auront désormais plus de problème avec les maires réticents à les loger. En effet, les députés ont voté une loi, en juillet dernier, qui modifie celle d'octobre 1886 et intègre — explicitement — les titulaires-remplacants dans la liste des ayants-droits au logement. Nos interventions ont payé.</p>	
SECOND DEGRÉ	MUTATIONS
M-A étrangers	CE/CPE
<p>Prenant prétexte d'une nouvelle circulaire ministérielle, certaines académies (Nancy, Reims, Grenoble...) ont pris des mesures restrictives pour l'emploi ou le réemploi des maîtres-auxiliaires étrangers : non respect du barème d'affectation pour certains, limitation à un demi-service pour d'autres ou refus pur et simple de nouvelles embauches. Nous refusons cette discrimination par la nationalité. Seule doit compter la compétence professionnelle.</p>	<p>Une fois de plus, le mouvement des CE/CPE ne s'est terminé qu'à la mi-juillet 90, après trois reports successifs. Le SNES, « pressé » sans doute, a diffusé les informations avant la fin des travaux des commissions, ce qui est contraire au règlement intérieur des CAPA et CAPN. Notre protestation est restée sans réponse.</p> <p>Pour la 1^{re} année, le mouvement des CE/CPE était unifié : une revendication du SGEN-CFDT. Cette égalité de traitement est malgré tout tempérée par les bonifications accordées aux CPE qui demandent à rester dans le même département et par un barème modulé selon la catégorie.</p>
ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT	
Intégrations décret 89	
<p>10 000 AE ont été intégrés dans les corps de certifiés, PLP2, CPE, EPS. Les « barres » sont les suivantes : pour 89 : 9^e échelon - 4.02.1945 inclus et pour 90 : 8^e échelon - 26.04.1947 inclus. Les arrêtés individuels arrivent en ce moment à leurs destinataires.</p>	

JEUNESSE ET SPORTS	ENSEIGNANTS	DOCUMENTALISTES	INSTITUTEURS	ENSEIGNANTS
Élections le 15 octobre	Nouvelles indemnités	Formation des stagiaires	Remplacements en SES et EREA	Cessation d'activité
<p>Le 15 octobre 1990 auront lieu, pour la première fois, les élections aux comités techniques paritaires régionaux de la Jeunesse et des Sports.</p> <p>Pour le SGEN-CFDT, ils devront permettre de combattre l'absence de concertation et le caporalisme qui sévit fréquemment dans cette administration.</p> <p>Ces élections doivent être un tremplin pour renforcer notre audience valoriser nos orientations : une politique sportive non élitiste, donnant à chacun la possibilité de pratiquer l'activité physique de son choix, selon ses goûts, ses capacités... Une politique de jeunesse axée sur l'insertion, la formation, l'exercice de la citoyenneté.</p>  <p style="text-align: right;">DR.</p>	<p>Les décrets concernant trois nouvelles indemnités, sont parus au <i>Journal officiel</i> du 13 septembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> — l'indemnité de « première affectation », accordée à des personnels enseignants titulaires du 1^{er} et du 2nd degré, dans des académies et départements déficitaires et dans certaines disciplines (montant annuel : 12 000 F) ; — l'indemnité pour activités péri-éducatives, accordée aux personnels enseignants et d'éducation, titulaires et non-titulaires (taux horaire de 120 F) ; — l'indemnité de « <i>sujétions spéciales</i> », accordée aux personnels enseignants, d'éducation et de direction, titulaires et non-titulaires, exerçant dans des établissements soumis à des contraintes particulières, d'ordre pédagogique ou géographique (montant annuel : 6 200 F) ; Le montant global de cette indemnité est insuffisant au plan national pour permettre à tous les personnels de ZEP d'en bénéficier. Le SGEN-CFDT agira contre cette injustice. <p style="text-align: right;">ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT</p>	 <p>Une note de service est parue au BO n° 31 du 30 août 1990 sur la formation et la titularisation des documentalistes stagiaires. Les deux stages en situation doivent avoir lieu dans les CDI de collèges, lycées, lycées professionnels, à raison d'une journée complète par semaine ou de deux demi-journées durant quatorze semaines (huit heures hebdomadaire). Les personnels en situation de stage externé doivent trente heures, plus une journée hebdomadaire de formation organisée au plan académique.</p> <p>L'épreuve de qualification se déroulera sous la forme d'une séquence en CDI de deux heures, dont une au minimum devant des élèves. Elle pourra être précédée d'une explication de la démarche pédagogique du candidat. L'entretien final devra porter sur l'ensemble du champ disciplinaire.</p> <p style="text-align: right;">CERTIFIÉS, AGRÉGÉS</p>	<p>Les instituteurs titulaires-remplaçants chargés des remplacements dans les SES (sections d'éducation spécialisée) et dans les EREA (école régionale d'enseignement adapté) peuvent bénéficier de l'indemnité spéciale de 7 800 F au prorata de la durée de leur remplacement depuis le 1^{er} mars 1989 effet rétroactif.</p> <p style="text-align: right;">SECOND DEGRÉ</p> <p style="text-align: right;">Stagiaires</p>	<p>Suite à nos demandes répétées, tous les enseignants qui atteindront l'âge de 55 ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 1990 auront accès à la cessation progressive d'activité, à la date du 1^{er} janvier 1991. Les intéressés doivent déposer leur demande dans les deux mois avant la date à laquelle ils remplissent les conditions.</p> <p>Pour l'ensemble des personnels, la mesure devrait être pérennisée à partir de 1991.</p> <p style="text-align: right;">LYCÉE PROFESSIONNEL</p> <p style="text-align: right;">Service hebdomadaire</p>
INSTITUTEURS	Retraite : en fin d'année	Détachement dans le Sup	Avancement d'échelon	Réseaux
<p>A partir de la rentrée 1991, les instituteurs et les professeurs d'école ne pourront plus partir à la retraite en cours d'année, sauf s'ils sont atteints par la limite d'âge. C'est la conséquence d'une loi votée en juillet 1990. Le SGEN-CFDT a fait connaître son désaccord avec cette disposition. Il demande qu'une indemnité conséquente soit versée en compensation aux personnels concernés.</p>	<p>Faute d'inscription au budget, il n'y aura pas d'intégration au titre de la rentrée 89. Une « bavure » que le SGEN-CFDT n'accepte pas.</p> <p style="text-align: right;">CERTIFIÉS</p> <p style="text-align: right;">Hors-classe</p>	<p>A la CAPN de juillet, les élus du personnel ont eu à déplorer de nombreuses erreurs informatiques. La session complémentaire du 21 septembre a proposé un certain nombre de modifications qui ont fait baissé la barre dans toutes les disciplines. Tous les détails dans le minitel (36-15 CFDT * SGEN).</p>	<p>Les arrêtés individuels d'avancement d'échelon prononcés en mars ont quitté le ministère début juillet. Les rectorats commencent à les distribuer... A quand les effets financiers ? Nous avons encore une fois protesté contre ces retards qui atteignent parfois quatorze mois. Deux sessions complémentaires sont prévues, fin octobre et mi-novembre (suite revalorisation). Si vous étiez promouvables en 89-90, pensez à renvoyer une fiche.</p>	<p>Nous avons obtenu des zones déterminées pour une durée de trois ans et la prise en compte de l'aspects préventif des interventions de spécialistes. Plus de coordonnateur, l'IDEN choisit donc les tâches à effectuer, ce qui limite l'autonomie du réseau.</p> <p>Temps de synthèse, concertation, formation des rééducateurs et psychologues sont insuffisants. Le SGEN-CFDT veille à une mise en place progressive des réseaux à partir des GAPP actuels en évitant la dilution des moyens. En outre, une dotations spécifique en postes est indispensable.</p> <p>Mais le ministère s'est réservé la possibilité (article 44 du statut) d'imposer une heure supplémentaire en fonction des nécessités de service. Pour beaucoup de PLP, la diminution, tant attendue du temps de service se traduira, en fait, par l'obligation de faire une heure supplémentaire. Inacceptable !</p>

CONCERTATION : UNE HEURE, SINON RIEN !

En 1982, un texte paraît au *Bulletin officiel*, instituant la différence, pour les classes de CAP, entre la dotation et le minimum horaire des élèves.

Au lycée professionnel Chérioux, les personnels saisissent l'occasion (à l'initiative de la section SGEN) pour revendiquer une heure de concertation pour tous les profs du bahut, sur le temps de travail. « *Cela dépassait les possibilités offertes par le texte. Mais nous l'avons obtenu !* », explique un enseignant. Concrètement, une heure est banalisée dans l'emploi du temps (le jeudi de 13 à 14 heures) pendant laquelle aucun cours n'a lieu. Les états VS (1) des enseignants officialise cet état de fait. Mais tous les ans, les proviseurs successifs — prétextant une sous-utilisation et une mauvaise organisation — ont essayé de remettre en cause cette innovation.

UNE HEURE POUR ORGANISER, PLANIFIER

L'idée a donc germé au cours de l'année 88/89 qu'il fallait une personne pour organiser et planifier les réunions, suivant les besoins exprimés par chacun, pour éviter que certains soient sollicités simultanément pour plusieurs réunions. « *Pour nous, cette personne devait avoir une décharge de service supplémentaire. Nous avons obtenu une heure* », se félicite un membre de l'équipe.

En 89/90, un professeur (militant du SGEN-CFDT) a donc assuré cette coordination, et le recueil de tous les plannings de concertation hebdomadaire a permis d'en tirer un bilan chiffré sur un an (2).

LA PRÉVENTION DES TOXICOMANIES

Sur un total de vingt-deux semaines, huit réunions s'adressaient à l'ensemble des personnels. L'occasion d'aborder collectivement les problèmes de l'établissement : l'avenir du LP ; la prévention des toxicomanies ;

Depuis la rentrée de 1983, au lycée professionnel Chérioux, à Vitry (Val-de-Marne), chaque enseignant a une heure de concertation inscrite dans son emploi du temps. De bonnes habitudes ont été prises, qui modifient le fonctionnement de l'établissement.



D. Giry/REA
L'avenir de l'établissement, la prévention de la toxicomanie : des sujets abordés collectivement.

UN SERVICE REDÉFINI



L'AVIS DU SGEN

Le service des enseignants ne peut plus se résumer au jour d'hui à une simple adjonction d'heures de cours. Pour faire en sorte qu'aucun jeune ne sorte du système scolaire sans, au minimum, un niveau V (CAP-BEP) et que le maximum d'entre eux arrivent au bac, d'autres méthodes d'enseignement sont nécessaires.

Il faut redéfinir les services des enseignants pour y inclure concertation, coordination, suivi individualisé. Il faut former les

personnels à ces nouvelles tâches.

Ne peut-on pas profiter de l'autonomie (toute relative) des établissements et de l'élaboration des projets d'établissement pour avancer dans cette direction ? L'expérience du lycée professionnel Chérioux à Vitry montre qu'une équipe déterminée peut changer les choses.

En multipliant les expériences, nous montrerons la nécessité de travailler autrement pour obtenir les moyens nécessaires à la généralisation de cette démarche. D'autres équipes travaillent certainement dans ce sens : écrivez-nous.

le rôle du conseil de classe ; l'information sur les dangers du pyralène ; la circulaire Jospin sur la laïcité et... le bilan d'un an de concertation. Lors des quatorze semaines restantes, il y a eu une moyenne de cinq réunions simultanées, qui s'adressaient donc chacune à une fraction plus ou moins restreinte des personnels. Les réunions disciplinaires (par atelier, ou par discipline d'enseignement général) en représentent 40 %.

Les personnels ont pu travailler sur l'organisation de chaque atelier, le suivi des groupes de niveau en maths (3), la mise en place de groupes de niveau en français, et enfin des problèmes de crédits : évaluation des besoins et utilisation des financements disponibles.

DES RÉUNIONS INTERDISCIPLINAIRES

Les autres réunions (60 %) étaient donc interdisciplinaires : travaux sur l'élaboration de PAE ; harmonisation de progressions ; problèmes particuliers d'élèves ; organisation d'examens blancs ou du suivi de stages en entreprises.

« *Les enseignants, les conseillères d'éducation, le chef des travaux, l'assistante sociale et le médecin scolaire ont assisté à ces réunions : ce qui fait en tout soixante et une personnes. La moitié d'entre elles ont été à l'initiative de réunions* », constate l'auteur du bilan.

Pour l'équipe du lycée, le bilan présenté en conseil d'administration est positif. « *Nous espérons qu'il sera un point d'appui pour maintenir cette expérience les années suivantes et l'étendre à d'autres établissements* », conclut un professeur.

Hervé Corne

(1) Document administratif où sont consignés les services des enseignants du second degré.

(2) Bilan envoyé en écrivant à SGEN-CFDT (à l'attention de la section Chérioux), 11, rue des Archives, 94010 Créteil cedex.

(3) Une autre initiative de la section du SGEN-CFDT.

LES MÉTIERS ATOSS



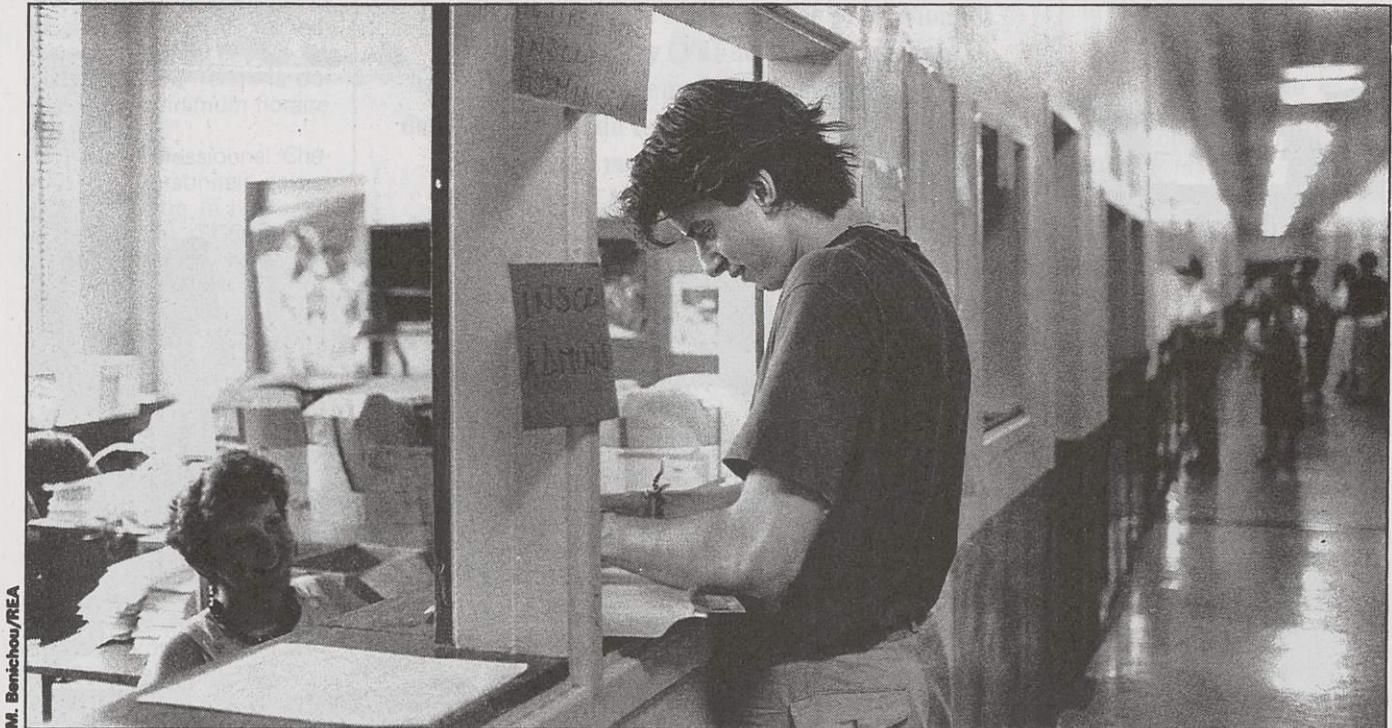
P. Bader

QUAND LES ATOSS ÉTERNUENT, L'ÉCOLE S'ENRHUME

« Quand Billancourt éternue, la France s'enrhume », disait-on il y a quelques années. Réalise-t-on que, sans les personnels ATOSS, l'école ne pourrait pas fonctionner ? Entretien des locaux, gestion des crédits, organisation des examens... : ces 220 000 fonctionnaires assurent des tâches essentielles à la vie des établissements et des universités. Reste à leur reconnaître ce rôle par des salaires revalorisés, des carrières plus ouvertes. Une nécessité pour améliorer la qualité du service public et, en tout premier, l'accueil des jeunes en formation.

Dossier coordonné par Liliane Rouchier.

LES MÉTIERS ATOSS



M. Benichou/REA

Dans un service public d'Education qui s'adresse à des jeunes en formation, voire à des adultes, l'accueil est une mission partagée par tous, et principalement par les ATOSS. Cette mission interfère dans de nombreuses fonctions. Sa qualité révèle, à tout moment, la nécessité de moyens humains (en nombre et en qualité) et de moyens matériels suffisants.

Les usagers que sont les élèves franchissent le seuil de l'école avec leurs difficultés familiales, sociales, personnelles, mais aussi avec leurs richesses et leurs différences. Le comportement des adultes dans leur manière d'accueillir les jeunes à l'école est en soi une action éducative qui conditionnera celui des adultes qu'ils seront demain.

AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT

Pour assurer l'efficacité des missions éducatives et permettre le maximum de réceptivité des jeunes, ce serait donc une erreur de n'en rester qu'à la mission d'enseignement et aux activités qu'elle sous-tend. Il faut s'intéresser davantage

ACCUEILLIR LES ÉLÈVES

Définir la mission du service public d'Education, c'est citer le plus souvent les programmes, les rythmes scolaires, les effectifs des élèves, et bien d'autres thèmes, tous étroitement liés à l'acte pédagogique d'enseignement. L'accueil est rarement traité comme mission spécifique, sauf à en restreindre le sens à la fonction d'ouvrir ou de fermer la porte.

à l'amélioration de l'environnement, au sens large. Celui-ci est à la fois fait de confort, de chaleur, d'esthétique, de disponibilité des personnels et de la prise en charge du mal-être et des difficultés des usagers que sont les élèves. Accueillir, c'est, au-delà du sourire indispensable, la réponse à une question posée, l'aide dans une situation donnée. Cela devrait être, en tous

cas, une prise en compte de chaque individu dans une situation collective.

L'OCCASION DE FAIRE DU NEUF

Mais, dans la réalité, il en est autrement. Regardons les modifications statutaires (pourtant l'occasion de faire du neuf) et la préparation du budget 1991 : ce n'est pas le changement d'appellation

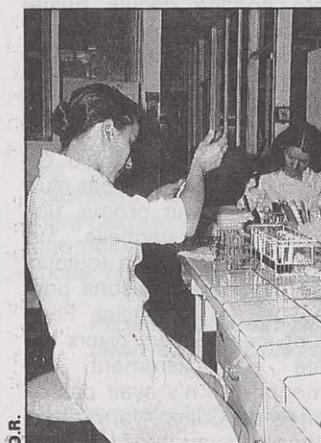
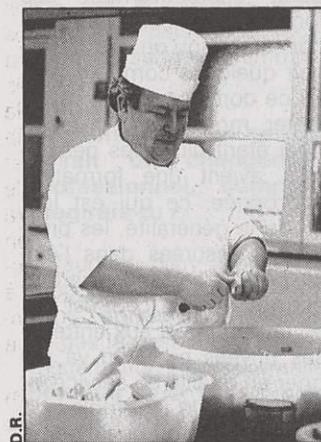
d'« agent de service » à « ouvrier d'entretien et d'accueil » qui suffit à promouvoir la mission d'accueil telle que nous venons de la décrire. De même, la faiblesse des créations d'emplois chez les ATOSS aggrave la situation (les effectifs des élèves augmentent plus vite) et cela ne pourra que faciliter la pénétration du privé. C'est déjà le cas en matière de restauration, cela ne tardera sans doute pas à l'être en matière de médecine scolaire par la mise en place, à titre d'expérience, d'interventions de la médecine libérale dans les établissements.

S'agit-il uniquement d'un souci de rentabilité ? Certes pas. C'est surtout un manque d'ambition. Seul un projet d'envergure, valorisant la mission d'accueil des élèves, justifie que l'ensemble des ATOSS relève de l'Education nationale. Sans cela, le privé peut faire l'affaire !

Au SGEN-CFDT, nous devons nous battre pour faire avancer nos idées dans ce domaine. La lutte pour l'amélioration des conditions de travail, de salaires, pour l'accès à des formations de qualité n'est pas étrangère à cette démarche.

Pierre Tedesco

LES MÉTIERS ATOSS

SUPÉRIEUR :
L'INVENTAIRE DES
MÉTIERS

Personnels administratifs ou d'entretien mais aussi photographes, conférenciers marins-pêcheurs, souffleurs de verre ou encore soigneurs d'animaux : dans l'enseignement supérieur, la diversité des métiers ATOSS a de quoi surprendre... les personnels eux-mêmes. D'où la nécessité d'une classification.

On trouve, dans les établissements de l'enseignement supérieur, les gros bataillons des métiers ATOSS les plus classiques : personnels administratifs de tous niveaux, qui exercent dans les services de scolarité, les services financiers et du personnel, les secrétariats d'unité de formation et de recherche (UFR); personnels techniques chargés de l'entretien des locaux, de la reprographie ou de la préparation des TP (travaux pratiques).

MARINS-PÊCHEURS ET SOUFFLEURS DE VERRE

Mais au-delà de cette première approche de l'enseignement supérieur, on aboutit rapidement à des découvertes stupéfiantes.

Des personnels administratifs peuvent faire fonction de bibliothécaires, de documentalistes, de conseillers d'orientation, d'informatiens... Des agents de catégories C et D, parfois non-titulaires, font office de responsables administratifs d'UFR, de chefs de service, d'ingénieurs...

Les personnels techniques peuvent aussi exercer des métiers surprenants : souffleurs de verre, taxidermistes, marins-pêcheurs (sur un na-

vire océanographique), photographes, conférenciers (au Palais de la Découverte), soigneurs d'animaux (au Muséum), etc... Seul, le raton laveur manque à l'appel !

DES ESPOIRS DÉMESURÉS

Le ministère a bien tenté d'établir une classification de toutes ces missions.

C'est ainsi que les personnels des corps de recherche et de formation sont étiquetés selon une quinzaine de branches d'activité professionnelle (BAP), elles-mêmes subdivisées en de multiples spécialités.

L'élaboration de cette classification, aussitôt après la création du nouveau statut (1986), a fait naître l'espoir chez beaucoup de personnels : l'étiquetage par BAP et spécialités allait aboutir à une « reconnaissance » du métier exercé par chacun, et donc, à terme, mener à une revalorisation...

Mais la réalité s'est avérée beaucoup moins attrayante. Le système des BAP n'est, en effet, rien d'autre qu'un outil technique, dont les services du ministère se sont dotés pour gérer aussi rationnellement que possible les pos-

Les personnels, eux, n'ont rien gagné d'autre qu'une source supplémentaire de rigidité et de cloisonnement. C'est parmi les personnels des petites catégories — les plus méprisés, ceux dont le savoir-faire est le plus ignoré — que l'idée d'une « reconnaissance », du métier ou de la spécialité, a été le plus populaire. Les personnels des autres catégories, ceux qui trouvent dans leurs responsabilités et leurs salaires des satisfactions plus concrètes y sont moins sensibles.

UN VIEUX CHÂTEAU EN RUINES

Dans la pratique, ce qui est valorisant (et valorisé), à tous les niveaux, c'est la faculté d'adaptation, la polyvalence... que le SGEN-CFDT revendique avec le droit à la formation, la mobilité volontaire, la notion d'équipe !

Il y a fort à parier que, d'ici dix ans, sous les coups de l'évolution des technologies, l'édifice complexe des BAP et spécialités, laborieusement bâti par le ministère, ressemblera à un vieux château en ruines... à reconstruire de fond en comble !

Bernard Boudot

LES MÉTIERS ATOSS

Dans un grand établissement, le gestionnaire assure, entre autres fonctions, la coordination entre les différents services — quelquefois étanches — placés sous sa responsabilité. Qu'en est-il exactement dans un petit établissement ?

Il est évident que, pour moi qui suis gestionnaire d'un petit collège rural de 450 élèves, la situation est différente avec, cependant, des constantes que l'on retrouve dans tous les établissements. Ainsi, notre mission première est de répondre dans l'immédiat aux nécessités du moment. C'est la photocopieuse de la salle des profs qui tombe subitement en panne, alors qu'ils sont une dizaine à attendre avec un devoir de contrôle à reproduire en trente exemplaires pour l'heure suivante. Ce sont les craies ou les brosses à tableaux qui manquent dans une salle de cours. La liste est longue des multiples interventions qu'il me faut programmer dans l'instant. En outre, je dois effectuer un travail administratif indispensable à la bonne marche de l'établissement : c'est le suivi rigoureux des crédits de nourriture, de fonctionnement, d'équipement, d'enseignement. C'est aussi le contrôle et le paiement des factures, la vente des tickets-repas, etc. toutes tâches qui, dans un grand établissement, sont assurés par des services distincts. Dans un petit, elles incombent à une, au mieux à deux personnes. De ce fait, être gestionnaire dans cette situation est une expérience extrêmement formatrice mais... que de contraintes !

Justement, compte tenu de la multiplicité des tâches à assurer, n'as-tu pas tendance à t'éparpiller ?

C'est effectivement le risque et ce n'est pas satisfaisant. Les tâches liées à la gestion sont trop contraignantes. Ceci est dû, bien entendu, au manque de personnel : pas d'agent-chef, un seul OP

« CE MÉTIER ME PLAÎT »

Ne lappelez plus « intendant » mais « gestionnaire ». Pour Jean-Patrick Martin, qui travaille dans un petit collège rural, ce métier de contact nécessite technicité et organisation : un rouage essentiel dans la vie de l'établissement.



Lachmann/RUSH

L'intérêt de la fonction : son côté relationnel, avec les autres personnels ATOSS, les enseignants et... les élèves.

(ouvrier professionnel) d'entretien, une seule personne au secrétariat. Par ailleurs, du matériel trop vétuste que l'on ne peut changer faute de crédits suffisants ; des locaux qu'on n'entretient pas régulièrement, même si, avec la décentralisation, un effort important a été fait pour leur remise en état. De fait, dans ces conditions, on pare au plus pressé.

Alors, qu'est-ce qui peut donner de l'intérêt à la fonction ?

D'abord, tout le côté relationnel. C'est bien évidemment le service de restaura-

tion avec, en aval, la confection des menus, qui se fait en concertation avec des élèves volontaires. C'est d'ailleurs parfois l'occasion de belles empoignades pour concilier coût de repas et équilibre diététique. C'est aussi les relations avec les parents d'élèves, qui viennent payer la demi-pension, avec les enseignants à la recherche de crédits largement entamés durant le premier semestre de l'année civile, alors que nous sommes à la rentrée de septembre. De fait, mon véritable problème, c'est d'être plus disponible. Malheureusement, avec toutes ces

contraintes, je n'ai pas de temps — ou si peu — à consacrer à d'autres activités que la gestion. Un exemple : l'année passée, à l'initiative de quelques professeurs (essentiellement du SGEN-CFDT), je n'ai pu m'inscrire dans un PAE (1) « hygiène et sécurité », alors que l'ensemble de la communauté éducative — à savoir : les élèves, les enseignants, les parents d'élèves et toutes les autres catégories de personnels de l'établissement — était invité à y participer. Il avait semblé aux collègues qu'en ce domaine, nous, les ATOSS, pourrions apporter une expérience, un vécu intéressant pour l'établissement.

A propos des personnels ATOSS, quel est ton rôle vis-à-vis d'eux ?

Dans une situation idéale, mon rôle consisterait à animer une équipe en gérant au mieux les savoir-faire de chacun. Mais l'idéal étant d'un autre monde, j'assume donc alternativement des fonctions d'encadrement, de conseil lorsqu'on me reconnaît quelques compétences. En ce domaine, il faut savoir rester modeste et prudent. Ceci étant dit, si les personnels avaient une formation appropriée, ce qui est loin d'être la généralité, les prestations assurées dans l'établissement seraient d'un tout autre niveau. Et ce n'est pas en faisant appel aux entreprises privées que l'on va gagner en qualité de service, ni en coût. Un exemple : la maintenance du chauffage a été confiée depuis quatre ans à une société privée. Aucune amélioration de service n'a été observée et, lorsque le chauffage tombe en panne, nous attendons le réparateur une journée entière quand ce n'est pas plus. On nous avait promis une ristourne substantielle. Jusqu'à présent, il y a toujours eu de bonnes raisons pour ne pas en bénéficier. Pourtant, ces derniers hivers ont été particulièrement cléments et il n'y avait pas de crise de Golfe. Alors, attendons-nous au pire !

LES MÉTIERS ATOSS

● ● ● L'année dernière a été marquée par des mouvements de grève des personnels ATOSS. Est-ce que tu partages ce mécontentement ?

Les métiers, ces dernières années, ont beaucoup évolué. Le niveau de technicité demandé est de plus en plus élevé. Les personnels, notamment ceux du bas de l'échelle, ont été amenés à faire de gros efforts pour suivre cette évolution. Cela s'est traduit sur le terrain par une plus grande prise de responsabilité mais parallèlement par une soif de reconnaissance. Celle-ci passe aussi par une réelle revalorisation. Certes, un accord a été conclu récemment dans la Fonction publique (la CFDT l'a approuvé) mais cette revalorisation tarde à se concrétiser sur la feuille de paie. De même, je ne crois pas que l'effort fait soit à la hauteur des attentes des personnels, notamment pour ce qui concerne les salaires d'embauche et les indices de départ. Enfin, il ne me semble pas scandaleux qu'en 1990, des personnels réclament un salaire minimum à 6 000 F.

Finalement, si on te proposait un changement professionnel, comment réagirais-tu ?

Il faudrait bien analyser la proposition, mais, à priori, dans l'immédiat, je n'éprouve pas le besoin de changer d'orientation professionnelle. Peut-être que tout simplement, ce métier, avec toutes ses contraintes, me plaît. C'est un métier de contact, qui requiert une certaine technicité, un bon sens de l'anticipation, des qualités d'organisation. Et puis, très modestement, si l'accueil des élèves dans certains établissements est relativement bien assuré, peut-être y sommes-nous pour quelque chose, nous les ATOSS.

Propos recueillis par Jean-Claude Céleste

(1) PAE : projet d'action éducative.

PERSONNELS : CHAMBOULEMENT

Avoir une gestion prévisionnelle des moyens, ce serait une quasi nouveauté dans l'Education nationale. C'est pourtant ce que l'administration se propose de réaliser dans le cadre de son plan de modernisation des métiers ATOSS. Des répercussions importantes à prévoir sur le fonctionnement du service public et la situation des personnels.



Formation, organisation du travail, mode de gestion, salaires, carrières... : la redéfinition des métiers ATOSS est une nécessité.

services du ministère en sont venus à la conclusion que pour apprécier le fameux « écart », il fallait un critère unificateur. Ils ont retenu le métier. Par métier, il faut comprendre ici un espace de compétences et d'activités (c'est-à-dire de postes ou de situation de travail) dans lequel les salariés sont en capacité d'adaptation. Cette notion de métier permet en effet une appréciation quantitative (combien de personnes sur un métier aujourd'hui, combien dans dix ans ?) et qualitative (quelle sera l'évolution des compétences sur les métiers ?) des besoins en volume. De plus, elle peut permettre une gestion individualisée, avec intégration des projets de carrière et des itinéraires professionnels personnels.

Si l'on compare à la situation actuelle où le métier est fondé sur une référence statutaire, on mesure mieux tous les bouleversements qu'entraînerait ce nouveau mode de gestion dans le recrutement, les transformations d'emploi, la mobilité, la formation, l'organisation du travail.

La redéfinition des métiers ATOSS est une nécessité. La gestion prévisionnelle peut-elle être porteuse d'améliorations positives pour la vie professionnelle des individus ? La réponse à cette question passe, en tout état de cause, par la négociation avec les syndicats.

Yves Bourgarel

Née dans le secteur privé dans un contexte de crise (année 70), la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) a pour finalité d'anticiper sur les besoins des services, pour identifier les compétences professionnelles futures. Elle permet aux entreprises de s'adapter pour gérer, en particulier, le coût du chômage. Elles ont pu ainsi anticiper l'évolution de leurs besoins : formation, embauche et éventuellement licenciement. Ce qui les a obligées aussi à réfléchir à la place et au rôle du facteur humain dans le processus de production.

Les qualifications sont de moins en moins figées. Celles mises en œuvre aujourd'hui

pour l'exécution d'une tâche pourront être radicalement transformées dans dix ans. On le voit, la GPEC n'est pas chose aisée. Il faut identifier la « ressource » (état des compétences) actuelle et future, analyser les besoins futurs et mesurer l'écart entre les deux premiers indicateurs. Le but de la manœuvre, c'est de prendre des décisions (moyens, personnels) pour anticiper l'écart et le réduire.

UNE APPROCHE TOUTE NOUVELLE

Un tel mode de gestion est-il envisageable dans une « entreprise » de la taille de l'Education nationale ? Les

LES MÉTIERS ATOSS



ÉLECTIONS

PROPOSITIONS

« LES IDÉES CLAIRES »

Après le lancement de *Profession Education*, la parution du livre « 60 mots clé pour comprendre et changer l'école (1) », le SGEN-CFDT diffuse un livret de ses propositions pour la profession.

Objectif : être clair.

« *L*e SGEN ? Un syndicat fort sympathique, mais aux positions souvent bien flous ! » La remarque de cette enseignante n'est pas nouvelle, elle colle même à la peau de l'organisation cédétiste. Une image dont elle aimerait bien se débarrasser. D'où ce livret, au titre sans ambiguïté : « *Les idées claires* ».

La parution de cette brochure s'inscrit dans une stratégie de communication qui dépasse le cadre des élections professionnelles. L'objectif est de faire connaître les revendications du SGEN-CFDT, ses propositions sur l'évolution de la profession.

AU SGEN-CFDT
ÉVIDEMMENT !

C'est un outil mis à la disposition des adhérents, pour les aider à mieux convaincre les personnels de l'intérêt du syndicalisme et les amener à adhérer. Au SGEN-CFDT, évidemment !

Le SGEN-CFDT est-il, comme l'affirment ses dirigeants, le syndicat le mieux préparé à aider, ou à accompagner des personnels souvent déorientés face à l'évolution de l'école ? Une chose est certaine : la transformation de l'école, engagée depuis Alain Savary, reprend de nombreuses — et, pour certaines, anciennes — propositions du SGEN-CFDT. Il connaît donc parfaitement bien les dossiers, et peut se poser en principale force de contre-propositions. L'objectif ne varie pas : être clair, convaincre. Tout en restant sympathique !

Jean-François Rossard

(1) « 60 mots clé pour comprendre et changer l'école » : ce livre actualise les positions du SGEN-CFDT sur tous les problèmes de formation. En vente en librairie (prix public : 59 F), également disponible dans tous les syndicats ou par correspondance (même prix, port compris) à la fédération. Edition Syros.

Un mensuel, ça ne suffit pas
L'actualité court tous les jours

Toute l'actualité	36 15 CFDT * SGEN
La revue dernières	36 15 CFDT * SGEN
Primaire : la réforme Jospin	36 15 CFDT * SGEN
Mesures Fonction publique	36 15 CFDT * SGEN
Mutations 2nd degré-LP	36 15 CFDT * SGEN
Indemnités, services	36 15 CFDT * SGEN
Guide pratique	36 15 CFDT * SGEN
Fiche syndicale	36 15 CFDT * SGEN

**DES INFOS
UN PLUS
POUR VOUS
DEFENDRE**

Du nouveau ? 36 15 CODE CFDT * SGEN



LES IDEES CLAIRES

Guide Pratique d'une Profession



PROFESSION **SGEN** EDUCATION
CFDT

BULLETIN DE COMMANDE

Je commande exemplaire(s) des « IDÉES CLAIRES », le guide pratique de la profession. 20 F port compris.

Nom : Prénom :

Adresse :

Bulletin à renvoyer avec votre chèque à l'ordre du SGEN-CFDT 47/49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris cedex 19.

Ce mois-ci, la réponse d'un lecteur aux nouvelles possibilités de détachement des fonctionnaires d'autres administrations dans l'Education nationale. Un événement dans votre établissement, une réaction à un article ? Ecrivez-nous !

DRÔLE D'ÉGALITÉ !

(...) Quelques réflexions à la suite de l'article « Je veux être prof » (page 9 de *Profession Education* de septembre 90).

Le ministre de l'Education nationale semble avoir une curieuse

conception de l'égalité : — la licence de tout fonctionnaire (sauf ceux de l'EN) équivaut à un CAPES !

— la maîtrise de tout fonctionnaire (sauf ceux de l'EN) équivaut à une agreg !

En revanche :

— la licence d'un PEGC, la maîtrise d'un PEGC, équivalent à un DEUG. Deux mois de formation et l'on est bombardé certifié. Deux ans de centre de formation et l'on reste PEGC... Les collègues PEGC titulaires de titres universitaires apprécieront !

Moralité : Comment devenir certifié sans passer le concours si l'on est PEGC ? Se faire détacher quelques temps dans un autre ministère, puis revenir au sein de l'Education nationale où les titres universitaires seront alors pris en

compte ! De qui se moque-t-on ?

**Danielle Le Guevel
Clichy (92)**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

RÉDACTEUR EN CHEF

Jean-François Rossard

MAQUETTISTE

Jeanne Palay

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Thierry Mestre

COMITÉ DE RÉDACTION :

Jean-Jacques Biger

Liliane Campens

Michel Redoutey

LILIANE ROUCHIER COMPOSITION

Cadet Photo, Paris

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot

CPPAP : n° 440 D 73 S

Fédération des syndicats généraux de l'Education

nationale et de la Recherche publique

5, rue Mayran,

75442 Paris cedex 09

Tél. : (1) 42.47.74.01.

Télécopie : 42.47.72.74

PETITES ANNONCES

annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande adresse de *Profession Education*), payantes pour les autres : 30 F la ligne de trente signes.

lent, hélas), et d'un DEUG de Breton. Elle demande la création d'un véritable CAPES et de postes de certifiés de Breton. Elle organise aussi des stages linguistiques pour tout public. Renseignement : UGB, 21 Straed au Tier-Barn, 36000 Gwened.

Vac. Toussaint rando pédestre, en Languedoc. Hébergement confit. La semaine du 29 oct./2 nov. Rens. P. Jarige, 38880 Autrans. Tél. : 76.95.36.55.

Enseignante berlinoise (RFA), en poste dans une « Real-schule » et qui enseigne le français et éventuellement l'allemand et l'histoire, cherche un(e) collègue français(e) enseignant l'allemand et en poste à Paris ou dans la région parisienne pour échange de postes (année scolaire 1991/92) sous la tutelle du ministère de l'Education nationale et du sénat de Berlin. Pour plus de détails, téléphoner à Mme Astrid Kauperr, après 18 heures, au 19.39.30.304.40.50.

LE SGEN-CFDT A DÉMÉNAGÉ

Toutes les fédérations professionnelles de la CFDT occupent depuis peu un bâtiment neuf, situé dans le dix-neuvième arrondissement de Paris. Le SGEN-CFDT est installé depuis le 20 septembre, aux deux derniers étages. Les locaux, clairs et fonctionnels, tranchent avec ceux de la rue Mayran, qui avaient beaucoup vieilli : de quoi améliorer l'accueil des adhérents et le fonctionnement général de la fédération.

Quant au financement de l'opération, la vente des locaux du neuvième arrondissement a largement participé à la construction du nouveau bâtiment. L'argent des syndiqués est bien géré !

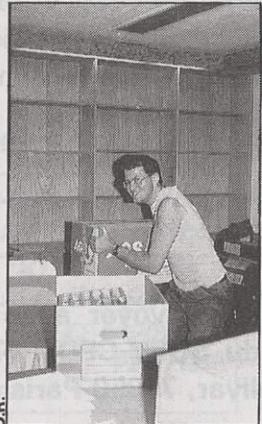
Nouvelle adresse :
47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19.
Téléphone : (16.1) 42.02.50.11.
Télécopie : (16.1) 42.02.50.97.



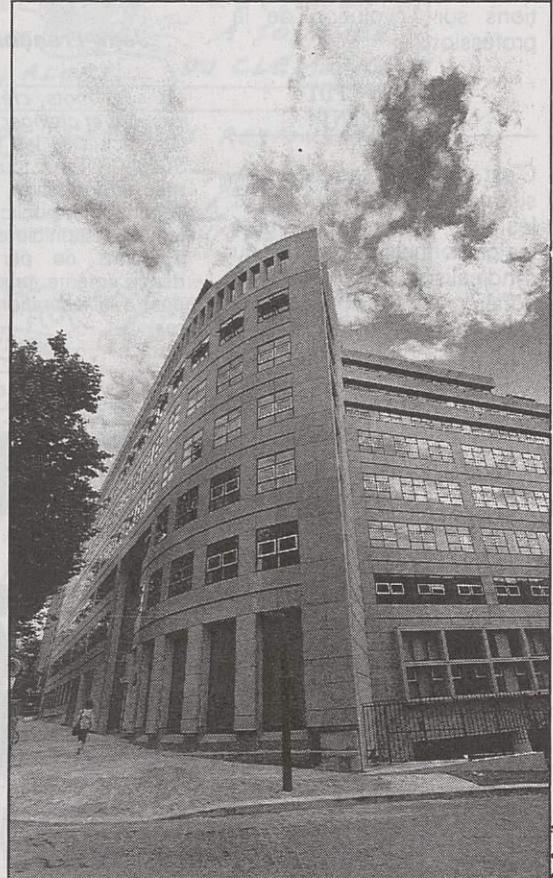
Avant...



... après



D.R.



Avril

SYROS ALTERNATIVES

6 rue Montmartre 75001 Paris



Aimer la poésie empêcherait-il de l'enseigner ? L'association française des enseignants français fait état ici des initiatives pédagogiques les plus heureuses, de la maternelle à l'université.
115 F



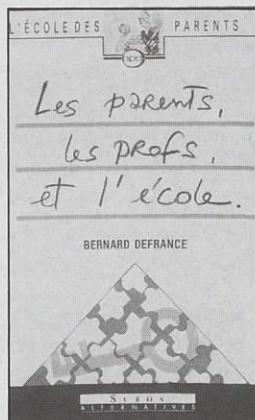
Les auteurs nous livrent les résultats d'une enquête de dix ans dans l'académie de Grenoble.

Leurs conclusions sont étonnantes : trop de redoublements inutiles, trop de chiffres trompeurs, à commencer par les résultats de chaque lycée au bac. A contre-pied des idées reçues, cette étude prouve la prééminence de l'action des équipes éducatives sur les textes et les réformes.

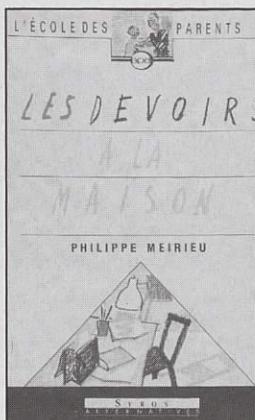
Sylviane Gasquet, agrégée de mathématiques, a été membre en 1989, de la mission-mathématiques au ministère de l'Education nationale. Maurice Ruffieux, diplômé de Sciences politiques, est spécialiste de l'évaluation dans l'Education nationale.

89 F

L'auteur définit ce qu'est et pourrait être la finalité de l'école et propose des solutions pour qu'enfin les idées circulent entre enseignants, élèves et parents.



45 F



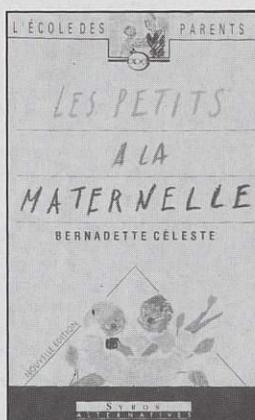
Deux objectifs essentiels : dégager les principes d'une collaboration efficace entre parents, éducateurs et jeunes ; mieux comprendre les principaux types de travaux demandés.

39 F

Lorsque l'enfant est mûr pour aborder le langage écrit, il se l'approprie et en est maître ; il peut écrire puis lire.



45 F



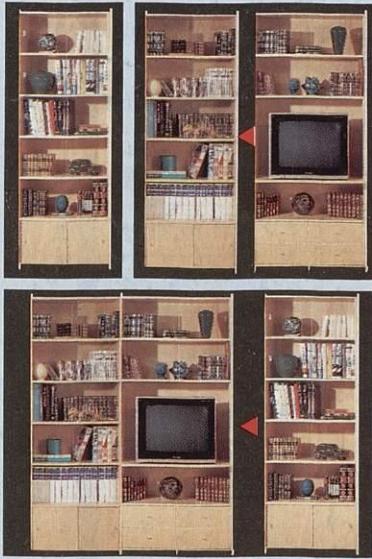
Il a 2, 3 ans... il va à l'école. Comment va-t-il s'y habituer ? Qu'y fait-il ? Comment dort-il ? Mange-t-il ? Et les toilettes ? ...

45 F

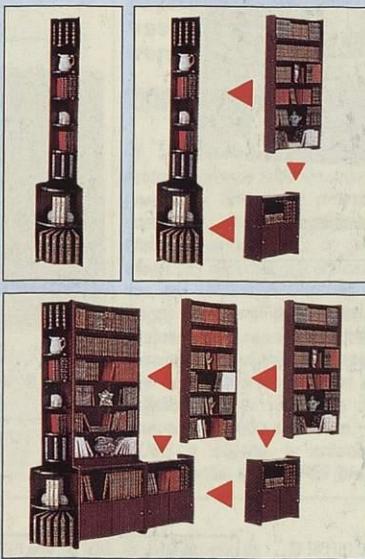
EN LIBRAIRIE

La maison des BIBLIOTHEQUES

présente en permanence le plus grand choix de
BIBLIOTHEQUES **JUXTAPERPOSABLES®**
pouvant former des ensembles à la mesure
de vos besoins, de votre espace, de votre budget



**PAR SIMPLES
JUXTAPOSITION
ET
SUPERPOSITION
SANS FIXATION MURALE
DONC
AISEMENT DEMONTABLES
DEMANAGEABLES A VOLONTE
ET AGRANDISSABLES
AU FIL DU TEMPS
ET SUIVANT VOS BESOINS.**



Exemples de créations avec la ligne "STANDARD"

À gauche, bibliothèque de coin salon/salle à manger, en frêne clair, composée de 6 éléments juxtaposés. À droite, bibliothèque avec TV incorporée et portes coulissantes en partie basse, en acajou, composée de 10 éléments superposés et juxtaposés. Bibliothèques "STANDARD" (175 modèles, 15 versions teintes ou essences), la ligne traditionnelle de la Maison des Bibliothèques toujours suivie depuis plus de 30 ans.



Les cartes de paiement (Carte Bleue, Visa, Master-Card) et de crédit (Aurore, Pluriel), sont acceptées dans nos magasins, ainsi que pour les commandes par correspondance.

A.T.P. s.a. au capital de 2.000.400 F

• CRÉDITS PERSONNALITÉS (après acceptation du dossier) •
DEVIS GRATUITS • EXPÉDITIONS FRANCO DANS TOUTE LA
FRANCE • REPRISE EN CAS DE NON CONVENANCE.



CATALOGUE GRATUIT AVEC LE TARIF

(80 pages, 500 modèles, 16 lignes et styles)

DANS NOS MAGASINS

ou en retournant ce bon à la

MAISON DES BIBLIOTHEQUES
75680 Paris Cedex 14

Mme, Mlle, M. _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____

Profession _____

Catalogue par téléphone 24 h/24 (répondeur automatique)

(1) 43 20 73 33

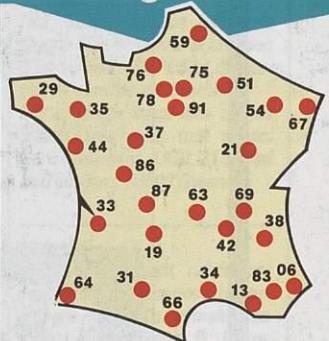
PE 01



Ci-dessus, exemple d'une installation en angle par simple juxtaposition de 6 modèles Standard dont 2 quarts de rond et un meuble d'angle

Consultez le spécialiste
de votre région dans nos

**28
magasins**



**75 PARIS : 61, RUE FROIDEVAUX
75014 PARIS - TÉL. (1) 43 20 13 00**
Magasins ouverts le lundi de 14 h à 19 h 30 et du mardi au samedi inclus de 9 h 30 à 19 h 30 sans interruption. RER : Denfert-Rochereau - Métro : Denfert-Rochereau - Gaité - Edgar-Quinet - Autobus : 28-38-58-68 - SNCF : Gare Montparnasse

78 VERSAILLES 78000
64-70, rue des Chantiers. Tél. 39.53.66.09

91 ARPAJON 91290
13, Route Nationale 20 (200 m avant la sortie Arpajon-centre). Tél. 64.90.05.47

06 NICE 06000
2, rue Offenbach. Tél. 93.88.84.55

13 MARSEILLE 13006
109, rue Paradis (Métro Estrangin). Tél. 91.37.60.54

19 BRIVE 19100 Point Expo
30, rue Louis-Latrade. Tél. 55.74.07.32

21 DIJON 21000
100, rue Monge. Tél. 80.45.02.45

29 QUIMPER 29000 Point Expo
17, av. de la Libération. Tél. 98.90.63.33

31 TOULOUSE 31000
1, rue des Trois-Renards (près place St-Sernin). Tél. 61.22.92.40

33 BORDEAUX 33000
10, rue Bouffard. Tél. 56.44.39.42

34 MONTPELLIER 34000
8, rue Sézanne (près gare). Tél. 67.58.19.32

35 RENNES 35100
18, quai Émile-Zola (près du Musée). Tél. 99.79.56.33

37 TOURS 37000
5, rue Henri-Barbusse (près des Halles). Tél. 47.38.63.66

38 GRENOBLE 38000
59, rue Saint-Laurent. Tél. 76.42.55.75

42 SAINT-ETIENNE 42100
40, rue de la Montat. Tél. 77.25.91.46

44 NANTES 44000
16, rue Gambetta (près rue Coulmiers). Tél. 40.74.59.35

51 REIMS 51100 Point Expo
39 bis, av. de Paris. Tél. 26.04.09.01

54 NANCY 54000
8, rue St-Michel (face St-Epvre). Tél. 83.32.84.84

59 LILLE 59800
88, rue Esquiermoise. Tél. 20.55.69.39

63 CLERMONT-FD 63000
22, rue G.-Clemenceau. Tél. 73.93.97.06

64 BIARRITZ 64200
11, rue des Halles. Tél. 59.24.08.74

66 PERPIGNAN 66000
Km 3, Route de Prades (zone commerciale). Tél. 68.55.39.92

67 STRASBOURG 67000
11, rue des Bouchers. Tél. 88.36.73.78

69 LYON 69001
9, rue de la République (Métro Hôtel-de-Ville / Louis-Pradel). Tél. 78.28.38.51

76 ROUEN 76000
43, rue des Charettes. Tél. 35.71.96.22

83 DRAGUIGNAN 83300 Point Expo
Zac de St-Hermentaire. Tél. 94.67.33.19

86 POITIERS 86000
42, rue du Moulin-à-vent. Tél. 49.41.68.46

87 LIMOGES 87000
57, rue Jules-Noriac. Tél. 55.79.15.42

Magasins ouverts du mardi au samedi inclus.

Nos spécialistes vous établiront
GRATUITEMENT, SANS ENGAGEMENT
de votre part vos PROJETS
D'IMPLANTATION avec DEVIS et
PLAN DE FINANCEMENT PERSONNALISÉ
à partir des principales
mesures des espaces à aménager